

Autoine Gagnon, du Cercle de St. Dominique;  
 Ange Guibault, du Cercle de Ste. Elizabeth;  
 Es. Pellan, du Cercle de Berthier;  
 F. Vanasse, du Cercle de St. Guillaume.

### DEUXIEME SÉANCE.

La rapport qui nous avait été fait de la première séance de la Convention, par un ami, nous faisait espérer que nous devions assister à une séance toute aussi intéressante que la première; aussi n'avons-nous pas été trompé dans notre attente.

Sur les huit heures, plus de trois cents cultivateurs, y compris les délégués à la convention, ainsi que MM. Benoit, Gaudet, Archambault et Marsan, Membres du Conseil d'Agriculture, M. Barvard, agent de Colonisation, s'étaient rendus à cette deuxième séance. La presse avait ses représentants.

M. Ls. Lévesque présidait la séance, ayant à ses côtés M. l'abbé Provancher, chapelain de la Convention.

Le Comité qui avait été nommé la veille pour faire rapport sur la Convention qui doit régir l'association, donna lecture de ce rapport, par son secrétaire M. A. R. Landry.

Voici ce rapport tel que présenté :

Rapport du Comité nommé le 12 septembre 1876 par la Convention Agricole Nationale, pour préparer la Constitution de l'Union Nationale Agricole.

Monsieur le Président,

Messieurs les délégués,

Votre Comité a l'honneur de faire rapport qu'il s'est assemblé le soir même de sa formation pour étudier de suite le projet de constitution qui lui avait été soumis.

Pour procéder avec plus de régularité il a commencé à se constituer lui-même en élisant sur motion de M. Chicoyne, secondé par M. Casavant, M. Roy pour président et M. Landry son secrétaire-rapporteur.

En adoptant la devise " Dieu et Patrie " comme celle de l'Union Agricole Nationale, Votre Comité a ajouté au projet de constitution le paragraphe suivant :

" 2<sup>e</sup>: Cette devise avec l'emblème de l'Union doit être portée par tous les membres. "

" Votre comité a cru et avec raison, il ose au moins l'espérer, que puisque l'un des buts de l'Union était de favoriser parmi les cultivateurs la bonne entente et la véritable fraternité, il était convenable, nécessaire même, que tous membres de l'Union pussent se reconnaître à un signe, porté avec distinction et orgueil, par tous ceux qui veulent s'unir dans un effort commun pour le bien de leur pays et de la classe à laquelle ils se font une gloire d'appartenir.

" Cette devise qui domine aujourd'hui le berceau de notre association naissante sera aussi le signe du ralliement de ses membres; cet emblème que nous mettons en tête de notre constitution, nous le porterons aussi extérieurement, et par lui, en quel qu'endroit qu'ils se rencontrent deux membres de l'Union pourront toujours se connaître, se saluer en frères et savoir qu'ils sont tous deux enfants de l'Union, de la bonne entente et de la véritable fraternité.

" Votre comité a pris en considération cette partie du projet de constitution qui avait trait à l'admissibilité des prêtres et des instituteurs comme membres de l'Union en raison de leur caractère social. Il est plus que convenable que le clergé domine toutes les questions matérielles, souvent difficiles, quelquefois verbales, qui accompagnent la discussion de la réception d'un nouveau membre, surtout lorsque celui-ci réclame pour sa qualification un caractère qui ne doit pas être soumis à la décision d'un tribunal inférieur.

Considérant les graves inconvénients qui pourraient résulter d'une telle discussion et la possibilité d'une décision qui pourrait entraîner avec elle la mort même de notre association, votre comité a cru de son devoir d'y soustraire la nomination du prêtre en tant qu'elle détonne de son caractère sacerdotal.

" Pour conserver la bonne entente entre tous les membres de l'Union et leur enlever même toute occasion quelconque d'une division si contraire à la véritable fraternité qui doit les unir, votre comité recommande spécialement que dans chaque cer-

cle agricole, l'élection des officiers se fasse au scrutin secret. Avec ce mode d'opérer chacun pourra voter pour le candidat de son choix et le cercle aura l'incalculable avantage de conserver dans son sein une tranquillité qu'il ne connaîtrait peut-être pas si une division ostensible, prétentieuse quelquefois, faisait connaître à plusieurs des noms et des faits qui ne peuvent qu'alimenter la critique et fomenter des dissensions désastreuses.

" L'observation que nous venons de faire s'applique également à la réception d'un nouveau membre dans le sein d'un cercle déjà organisé; cette réception doit toujours être le sujet d'une motion, laquelle est votée au scrutin.

Votre comité, après notre discussion, propose que les élections des membres du comité exécutif aient lieu annuellement et non tous les trois ans comme le comportait le projet de constitution. Les avantages réels, et vraiment précieux que présente une élection annuelle, en assurant toujours à l'Union un choix d'officiers capables, actifs, désireux d'accomplir leurs devoirs et de faire progresser l'œuvre de leur prédilection, compense avantageusement les inconvénients qui peuvent découler d'un changement trop fréquent dans le personnel de l'administration. D'ailleurs l'élection étant annuelle il n'en résulte pas nécessairement qu'il doive y avoir changement annuel; le comité en proposant que les membres sortant de charge puissent toujours être réélus a tourné la seule difficulté et rejeté au loin l'unique objection sérieuse qu'il soit possible d'invoquer.

Votre comité espère que ces quelques suggestions seront bien accueillies de la Convention Agricole et qu'elles pourront quelque peu aider au bon fonctionnement de notre Union.

Dieu et Patrie.

L. L. ROY, Président du Comité.

A. R. LANDRY,

Secrétaire-Rapporteur du Comité.

Montréal, 13 septembre 1876.

Peu de changements ont été faits à la constitution.

Sur les sages suggestions qui avaient été faites par M. A. E. Barnard, à la séance précédente, MM. les curés des paroisses pourront devenir officiers des Cercles locaux, et le seront en qualité de présidents honoraires.

Après la discussion à laquelle prirent part MM. Benoit, Blain, Chycoine, Cornellier, Dion, Kérouack, Landry, l'abbé Provancher et Schmouth, eut lieu l'élection des officiers qui donna le résultat suivant : Président, M. L. Lévesque, de d'Aillebont, membre du Conseil d'agriculture et président de la Société de Reboisement; Vices Président, M. A. R. Landry, membre du Conseil d'agriculture, de Montmagny; M. J. A. Chicoyne, de La Patrie, Agent de Repatriement; Trésorier, M. H. Cornellier, de Joliette; Censeur, M. L. L. Roy, de l'Acadie.

Des mémoires étant l'expression des sentiments des divers cercles agricoles, furent lus par les délégués, MM. G. Blain, de St. Michel Archange; O. Frenette, de St. Edouard de Lotbinière; Moïse Gouin, de la Baie du Febvre; H. Morin, de Piopolis; P. B. Benoit, de St. Hubert; L. L. Roi, de l'Acadie.

Nous regrettons que le temps n'ait pas permis à la Convention d'apprécier ces documents, qui ont été pour cela soumis à la considération d'un comité qui devra en faire rapport à une prochaine réunion de la Convention. Dans la vacance qui devra s'écouler entre cette réunion, le Comité devrait soumettre à la considération des cercles Agricoles une série de questions, basées sur ces documents, avec prière aux différents Cercles d'en faire rapport à la Convention le plus tôt possible.

M. J. O. Dion, qui nous paraît rempli de dévouement au succès de la Convention et auquel nous devons l'organisation des séances de la Convention à Montréal, donna lecture d'une intéressante causerie sur " les insectes et les oiseaux. " Cette Causerie fut accueillie par de nombreux applaudissements. Elle donna lieu, de la part de M. l'abbé Provancher, à de savantes considérations sur les insectes qui dévastent nos champs, principalement sur le barbeau qui s'attaque à la patate. M. l'abbé Godin, professeur à l'École Normale Jacques Cartier, nous indiqua un moyen de combattre cet insecte, qu'il a vu employé avec avantage aux Etats-Unis.

M. Dion suggéra à la Convention, l'établissement, dans nos écoles de la campagne, de cercles dont le but serait " la protecti-